CDG18

Fonction Publique Territoriale

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CHER

Renouvellement général du 10 décembre 2026

PROCÈS-VERBAL DE CARENCE

Le 29 octobre 2026[1], date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique du CHER

conformément aux dispositions prévues par les articles R. 211-1 à R. 211-588 du code général de la fonction publique ;

l'autorité territoriale **Madame Bénédicte DUCATEAU, Présidente**

a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions fixées aux articles L. 211-1 et L. 211-2 du code général de la fonction publique.

En conséquence, les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 10 décembre 2026.

Le nombre d'inscrits sur la liste électorale est de : 651

L'attribution des sièges sera faite par voie de tirage au sort parmi les électeurs remplissant, à date, les conditions d'éligibilité. Il aura lieu le 10 décembre 2026.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 29 octobre 2026 à 18 h 00 a été, après lecture, signé par l'autorité territoriale.

La Présidente,

Pour le président et par délégation,
La directrice générale des services,
Yveline ROUX-BERANGER

Pour la Présidente et par délégation,

La Directrice Générale des Services,

Yveline ROUX-BERANGER

CENTRE DE GESTION * Fonction Publique Territoriale * DU CHER

[1] Cette date n'est valable que pour les scrutins se déroulant sur un seul jour le 10 décembre 2026. En cas de scrutin ouvert sur plusieurs jours (vote électronique ainsi que vote électronique et vote à l'urne), il doit être adapté, la date du scrutin devant être entendue comme le premier jour du scrutin.